

Séance du 31 août 2022

PRESENTS : *DORFFER Joël – ERHOLD Yannick – HUBSCH Mélanie - KERTZINGER Thierry - KNITTEL Jean-Georges - MEYER Tharsice - PHILIPPS Serge – RUBECK Valérie – STECHER Gaël - STRASSER Damien - STRASSER Daniel - WALTER Karine.*

EXCUSEES : *ERHOLD Laurence - KOCHER Marie*

Sous la présidence de *PHILIPPS Claude*

Le 31 août 2022 à 19h30, les membres du Conseil Municipal d'OBERROEDERN, se sont réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 juin 2022
- 2) Compte-rendu des délégués des syndicats
- 3) Travaux
- 4) Souscription d'un emprunt
- 5) Délibération don ALMO
- 6) Délibération fixant le taux de la taxe d'aménagement
- 7) Mission contrôle et conformité en Application du Droit des Sols (ADS)
- 8) Repas Age d'Or
- 9) Divers

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 6 AVRIL 2022

Le compte-rendu du 28 juin 2022 a été approuvé à l'unanimité.

2) RAPPORT DES DELEGUES AUX SYNDICATS

Commission Tourisme

La Commission Tourisme de la Communauté de Communes chargée du développement touristique sur le territoire de l'Outre-Forêt souhaite installer, avec l'accord des communes, des aires de repos et de pique-nique pour les touristes à pied ou à bicyclette sur chaque ban communal. Elle solliciterait, le cas échéant, une participation financière aux communes.

SIVOS DES ECOLES

Une personne a été recrutée en tant que adjoint technique contractuel pour remplacer Mme PHILIPPS Marie-Thérèse qui a fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} septembre 2022.

3) TRAVAUX

Le Maire expose les travaux à réaliser et présente les devis au Conseil Municipal :

- Travaux de menuiserie intérieur à l'école
 - o Société IMAG'IN → 71 538,00 € HT
 - o Menuiserie ROHMER → 29 809,00 € HT
 - o Menuiserie SCHALCK → 32 629,00 € HT

- Travaux d'assainissement à l'église : mise en place d'un regard
 - o Entreprise KOEHLER → 2 353,83 € HT

- Travaux d'élagage d'arbres : élagage du tilleul à côté de l'église pour préserver la façade de l'église et éviter des problèmes de voisinage
 - o Entreprise BIRGEL → 363,64 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

VALIDE les devis suivants :

- Travaux de menuiserie : Menuiserie ROHMER d'un montant de 29 809,00 € HT
- Travaux d'assainissement : Entreprise KOEHLER d'un montant de 2 353,83 € HT
- Travaux d'élagage d'arbres : Entreprise BIRGEL d'un montant de 363,64 € HT

4) SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de souscrire à un emprunt afin de financer les travaux de rénovation de l'école primaire et logements.

Trois banques ont été sollicitées pour un emprunt de 600 000 €

Détail des offres

MONTANT DU PRÊT : 600 000 €						
	CREDIT MUTUEL		CREDIT AGRICOLE	CAISSE D'EPARGNE		
Durée	20 ans	25 ans	20 ans	20 ans	25 ans	
					1ère période : 120 mois	2ème période : 180 mois
Taux	1,65%	1,80%	1,90%	2,60%	taux fixe 2,10%	taux fixe 2,10% + Euribor 1,74%
Frais de dossier	600,00 €	600,00 €	300,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Remboursement trimestriel	8 820,76 €	7 464,17 €	9 032,62 €	9 642,05 €	7 727,56 €	7 727,56 € +

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

ACCEPTE la proposition du Crédit Mutuel au taux fixe de 1,65 % avec une périodicité trimestrielle constante en capital et intérêts de 8 820,76 € et sur une durée de 20 ans. Montant emprunté : 600 000 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents s’y afférents

5) DELIBERATION DON ALMO

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le don de l’Association ALMO à la Commune, à savoir 895 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l’unanimité**

ACCEPTE le don de l’Association ALMO à la Commune d’Oberroedern, d’un montant de 895€

AUTORISE le Maire à signer tous les documents s’y afférents

6) DELIBERATION FIXANT LE TAUX DE LA TAXE D’AMENAGEMENT

Monsieur le Maire propose de réviser le taux de la taxe d’aménagement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 11 voix POUR et 2 CONTRE**

DECIDE d’appliquer le taux de 2,5 % de la taxe d’aménagement à compter du 01/01/2023.

7) MISSION CONTRÔLE ET CONFORMITE EN APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

La Commune a adhéré à l’Agence Territorial d’Ingénierie Publique (ATIP) pour l’instruction des demandes d’autorisation d’urbanisme. Elle propose une nouvelle mission aux communes adhérentes à l’ATIP : l’accompagnement aux opérations de Conformité et de Contrôle en application du droit des sols (ADS). Le déploiement de cette nouvelle mission a été décidé par le Comité Syndical de l’ATIP en réponse à l’attente exprimée par les communes membres de l’ATIP.

A compter de janvier 2023, les maires des communes adhérentes à la mission pourront solliciter l’appui de l’unité Conformité et Contrôle de l’ATIP pour l’exercice de la Police de l’urbanisme. Les contrôleurs de l’ATIP accompagneront les maires dans les opérations de vérification de la conformité des travaux au regard des autorisations d’urbanisme délivrées, mais également dans les actions de contrôle des travaux et la constatation des infractions au Code de l’urbanisme.

La mission « Conformité et Contrôle de l’application du droit des sols » donne lieu à une contribution forfaitaire annuelle en sus du tarif des réalisations d’actes supplémentaires.

Le Maire demande le Conseil si la Commune souhaite adhérer à cette mission.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l’unanimité,**

N'EST PAS FAVORABLE à l'adhésion à la mission contrôle et conformité en ADS (Application du Droit des Sols

8) REPAS ÂGE D'OR

Le traditionnel repas de l'Age d'Or aura à nouveau lieu cette année. La date retenue est le Dimanche 6 novembre.

Au menu, la Commune propose :

- Apéritif : bretzel
- Entrée : soupe de pot au feu
- Plat : pot au feu – crudités – pommes de terre sautées
- Dessert : glace

L'animation sera assurée par la Chorale Sainte-Cécile

La préparation de la salle se fera le samedi 5 novembre et le nettoyage le dimanche soir voir lundi en journée ou le soir.

9) DIVERS

Soirée Open Air :

Information émanant de la gendarmerie concernant les grandes manifestations : il convient de prendre un arrêté municipal portant instauration d'un sens unique de circulation Rue de l'Herbe et de restriction de stationnement Rue du Stade pour permettre l'accès aux pompiers et/ou à l'ambulance en cas de besoin.

Etant dans l'impossibilité de tirer le feu d'artifice suite aux interdictions préfectorales dues à la sécheresse, la Commune a fait retour des artifices.

Terrain derrière la salle communale

Le Maire rappelle qu'il manque encore de la terre. Pour l'aménagement du terrain, il est proposé de laisser reposer la terre et de semer de l'herbe ou une jachère fleurie au printemps. Le Conseil Municipal a accepté cette proposition

Plantation d'arbres derrière le complexe sportif :

Pour replanter des arbres derrière le complexe sportif, il faudrait broyer les arbustes et haies existants et fraiser le terrain, replanter diverses essences d'arbres et entretenir le terrain pendant plusieurs années afin que ces plantations prennent convenablement.

Après discussion, le Conseil a décidé, **par 10 Voix POUR, 2 Voix CONTRE et 1 Abstention**, de laisser cette parcelle dans l'état pour préserver la biodiversité et de planter des sapins pour créer une limite séparative entre la parcelle derrière la salle communale et le restant de la parcelle qui restera en l'état.

Le chemin d'exploitation qui longe le terrain à côté du fossé sera régulièrement entretenu.

Rue de l'Herbe

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de réclamation informant la Commune de l'état du trottoir devant la parcelle Erhold/Leduc. Le trottoir sera refait vers la fin de l'année dès que les travaux ES se terminent.

Au cours de la discussion, le mauvais état de la route de la rue de l'Herbe a également été soulevé. Le Conseil propose le remblai des deux côtés de la route par la pose d'un gravillonnage ou macadam recyclé.

Travaux école :

Les travaux de rénovation de l'école débuteront mi-septembre. Une réunion est prévue avec toutes les entreprises avant le début des travaux. Il convient de prendre un arrêté temporaire municipal d'interdiction de stationner sur le parking devant l'école et de limiter la vitesse entre l'église et le numéro 11 de la rue principale pendant la période des travaux.

Travaux ES :

Les transformateurs situés rue du Moulin et rue du Stade sont hors tension. ES est chargé d'effectuer des travaux de modification sur les nouveaux transformateurs.

Annonces :

Monsieur le Maire fait part que M. WALTER Pascal, adjoint technique fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre du départ à la retraite de M. WALTER Pascal, une publication va paraître dans le prochain avis communal pour informer les citoyens de la vacance du poste d'adjoint technique à partir du 1^{er} janvier 2023.

L'Adjoint, M. KNITTEL Jean-Georges informe le Conseil de la nécessité d'acheter du matériel de petit outillage, M. WALTER Pascal utilisait ses propres outils pour assurer l'entretien des machines ainsi que les petites réparations.

Monsieur le Maire rappelle que l'UNASSO organise la Kerwe qui aura lieu le dimanche du 18 septembre 2022 et propose au menu une Paëlla ou de l'Émincé et Spätzle. Il fait part de son mécontentement quant à l'absence de conseillers municipaux lors des manifestations qui ont lieu à Oberroedern.

Monsieur le Maire propose de faire une demande d'ouverture de compte client auprès du BRICO LECLERC de Soultz-sous-Forêts pour pouvoir effectuer des achats en cas de besoin.

La séance est levée à 21h30.